



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

CONSEIL SYNDICAL 07.11.18

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
articles L.2121-24, L. 2122-29 et R. 2121-10

Mis à jour le 01.10.2019



15 FEV. 2019

à la sous-préfecture

**Compte-rendu du Conseil Syndical du PETR « Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »
du 7 Novembre 2018, Cité administrative de Montluçon**

Convocation légale du 3 Octobre 2018
complétée par envoi électronique des documents
de séance le 23 octobre 2018
Convocation légale modifiée par courrier du 5
novembre 2018
Document de séance complété par remise sur table
le 7 novembre 2018
Délégués en exercice : 36
Présents : 22

Monsieur Daniel DUGLERY, Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher procède à l'ouverture de la séance du Conseil syndical en vérifiant le quorum ; il est décompté 22 membres présents sur les 36 membres en exercice. Il est ensuite proposé de traiter l'ordre du jour de la séance.

Il signale la remise sur table d'un complément au document de séance et de l'ordre du jour comprenant trois projets de délibération et un projet de convention portant sur :

- Le déplacement et la rencontre de l'Université de Médecine à IASI - dans le cadre de la prospection de professionnels de santé à installer sur le BSI du Pays de la Vallée de Montluçon - délibération de régularisation des frais engagés au titre de l'opération.
- La Démarche d'urgence et d'appui à un nouveau projet de territoire -accompagnement CEREMA avec projet de convention PETR/CEREMA/DDT 03
- La prise en charge de dépenses préparatoires à la coopération interterritoriale Leader avec le GAL forez

Les membres du Conseil syndical acceptent ce rajout aux points de l'ordre du jour et leur soumission au vote du conseil syndical.

Reconduction des missions Assistance technique administrative – Ingénierie de coordination et de développement territorial

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil syndical la reconduction des missions et postes inhérents aux deux fonctions occupées par deux agents du PETR, à savoir :

- Celui d'assistante technique administrative sur la base d'un ETP au grade d'adjoint administratif de catégorie C et ce pour une année à dater du 1^{er} janvier 2019
- Celui de chargé de mission en charge du développement et de la coordination touristique et des contractualisations pour une durée de 3 ans, sur la base d'1ETP de catégorie A.

Les membres du Conseil syndical approuvent à l'unanimité la reconduction de ces deux postes dans les conditions fixées.

Décision modificative n° 3 de crédit au Budget principal

Un ajustement des dépenses divers et correspondantes à des prestations externes et des dépenses de personnel du budget principal initialement inscrites en section de fonctionnement au budget primitif est proposé pour permettre le renfort d'ingénierie Leader nécessaire en rattrapage de la saisie des dossiers Leader sur les nouveaux outils régionaux Share Point et OSIRIS et intégrer des frais de missions initialement sous-estimés pour la prospection de professionnels de santé . Ce qui

constitue une minoration Site des Gorges du Haut Cher des dépenses et recettes d'un montant de 21 064 euros

Une régularisation de la section d'investissement du budget principal est à effectuer suite à une erreur de saisie de 10 euros faisant l'objet d'une majoration tant en dépenses que recettes.

Les membres du conseil syndical approuvent à l'unanimité les modifications N°3.

Point d'avancement Leader

2 consultations écrites ont été opérées pour 2 dossiers nécessitant un accord indispensable de subvention préalable à l'engagement des dépenses par le maître d'ouvrage de ces deux opérations à savoir l'association Horizon VTT et La commune Le Brethon ; pour un montant Leader programmables de 119 717.96 euros.

Les membres du Conseil Syndical en valident à l'unanimité la programmation de ces deux opérations pour les montants Leader présentés.

Un rappel de la nécessité d'estimer le besoin d'enveloppe complémentaire Leader est effectué et fera l'objet d'ajustement et d'appréciation pour début 2019.

L'obligation de coopération dans le cadre de leader est également rappelée aussi en réponse à la sollicitation du GAL Forez, un temps de préparation d'une éventuelle coopération est envisagée les 13, 14 et 15 novembre ; à cet effet 3 représentants du territoire du PETR sont invités à s'y rendre ce qui représente 618 euros de frais de séjours à charge du PETR.

Les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité la participation du PETR aux travaux de pré-coopération et les coûts engendrés par cette dernière.

Coordination territoriale Santé –Actions de promotion

L'amélioration de l'attractivité du bassin en vue de l'installation de professionnels de santé a entraîné la décision par délibération du 19 juillet 2017 de recourir à des outils de promotion en accompagnement de la prospection de professionnels de santé à installer. Une première phase a permis la réalisation de vidéos en faveur de l'exercice regroupé et de la fonction Maître de stage.

En appui de ces 1ers outils, il est proposé de développer des outils complémentaires de type catalogue d'installation, Kit accueil du candidat à l'installation et un Kit maître de stage pour se faire le recours à une prestation externe est requis et ce pour un montant maximum de 29 000 euros TTC.

La réalisation de ces outils de promotion fait l'objet d'un cofinancement ARS d'un montant de 30 000 euros pour un budget de 45 000 euros TTC affectés à cette opération.

Les membres du conseil syndical prononcent un avis favorable à l'unanimité pour l'engagement et réalisation des outils de promotion complémentaires présentés.

Animation Natura 2000

Afin d'en poursuivre l'animation déléguée 2019, il a été proposé de lancer une consultation de prestation d'ingénierie et d'animation pour un montant maximal estimé à 15 000 euros TTC.

Après consultation Le CEN Allier se voit reconduit pour cette animation 2019. Le plan de financement d'un montant de 15 494.30 euros ingénierie interne PETR comprise , de cette animation Natura 2000 étant assurée à parité Etat 50%/FEADER 50 %.

Les membres du Conseil syndical approuvent le lancement et contenu d'une consultation pour l'animation déléguée du site ainsi que le montant proposé.

La procédure de transfert de portage de la gestion du site NATURA 2000 Gorges du Haut Cher est finalisée ce même jour après la tenue du COPIL NATURA 2000 dont l'ouverture de la séance a été effectuée par Madame la Sous-Préfète pour désignation de la présidence du COPIL dans le cadre du renouvellement du transfert de portage.

Monsieur Christian Chito Vice-président du PETR s'est vu reconduit à la présidence du COPIL par les membres représentants les structures publiques ayant droit de vote dans cette instance.

Rappel de la procédure d'approbation du SCOT

Le travail technique engagé pour la révision du SCOT est au stade de finalisation de son PADD après procédure de consultation des personnes publiques associées ; le PADD devra faire l'objet d'un débat en Conseil syndical avant le 31 décembre 2018. En préalable, des réunions territoriales par EPCI seront conduites. Ce qui porte l'arrêt du SCOT révisé en Conseil syndical pour fin mars 2019.

Les membres du conseil syndical ont pris connaissance du PADD, de la procédure et du calendrier de révision du SCOT ; cette présentation n'a pas appelé de remarques particulières de la part des membres du Conseil syndical.

Point Coordination Santé – délibération de régularisation liée à l'accueil et prospection de professionnels de santé

La prospection de professionnels de santé et leur accueil engendrent des frais d'accueil et de séjours des professionnels potentiellement candidats à l'installation ; la délibération soumise aux membres du Conseil syndical en acte le principe de la prise en charge dans la limite des capacités budgétaires et lignes de crédits correspondantes.

Les membres du Conseil syndical approuvent le principe de prise en charge des frais d'accueil et de séjours de candidats à l'installation.

Une modification de la délégation s'étant rendue à IASI pour une rencontre avec l'Université roumaine de médecine en vue de l'identification de futurs professionnels de santé francophones à installer, est intervenue. Il convient d'en régulariser la composition par voie de délibération qui reçoit l'assentiment de l'ensemble des membres du Conseil syndical.

Une note de synthèse est produite en direction des membres du conseil syndical quant au travail de coordination conduit par le PETR en matière de structuration de CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé et MSP) et en matière de prospection de professionnels de santé à installer .

Finalisation Diagnostic mobilité et accompagnement du CEREMA

L'ensemble des données statistiques et qualitatives relatives à la mobilité et accessibilités aux services pour les populations du bassin ont fait l'objet d'une compilation diffusée aux membres du Conseil syndical en amont de la création d'une centrale de mobilité accompagnée par conventionnement de la DDT03 et du CEREMA.

Un phasage des différentes étapes de création de cette centrale de mobilité est ainsi déroulé pour les membres du Conseil syndical.

Les membres du conseil syndical après explication de la méthode et de la démarche se prononcent favorablement pour le conventionnement entre le PETR/La DDT 03 et le CEREMA dans le cadre de la redéfinition du projet de territoire du PETR comprenant un volet mobilité.

Contrat de ruralité Etat – Programmation 2019

Une information du niveau d'avancement de l'édition 2019 est effectuée auprès des membres du Conseil syndical ; ce niveau d'avancement comprend un premier recensement des projets s'inscrivant dans les thématiques du CRE devant faire l'objet d'un arbitrage de l'Etat selon diverses étapes dont celle du dépôt des dossiers de demande d'aide DETR et/ou DSIL qui est celle du 15 février .

Médiation numérique – actualisation des données couverture numérique et mobile – Evolution Acheteza

La plateforme e-commerce « achetezmontlucon.fr » connaît des évolutions en termes d'environnement graphique et ergonomique du site. Une animation est déployée pour relancer la mobilisation des adhérents sur la base d'un engagement à animer la plateforme.

Un comparatif a été établi sur la couverture mobile entre les relevés établis par le PETR et les cartes couverture mobile AECEP ; ces cartographies ont été diffusées aux membres du Conseil syndical et sont accessibles en ligne sur le site du PETR avec une note explicative d'analyse de ces données.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Daniel DUGLERY Président du PETR lève la séance en remerciant ses membres.

Fait, le 13/02/19 à Montluçon

**Le Président du PETR
Pays de la Vallée de Montluçon
et du Cher**

Daniel DUGLERY



DELIBERATION N° 18 . 29

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Document déposé
le

- 9 NOV. 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

Assistance administrative

Monsieur DUGLERY, Président

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher conduit plusieurs schémas et opère le suivi de contrats territoriaux ; pour ce faire il requière une assistance administrative en appui à son ingénierie dont celles du SCOT et du programme Leader.

Cette assistance administrative se répartit sur la base d'1 ETP comme suit :

30% assistance administrative Leader

70% assistance administrative générale et aux autres missions du PETR dont le SCOT.

Ainsi il est proposé de renouveler pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, ces fonctions qui relèvent de la filière administrative et de la catégorie C.

La déclaration de vacance de poste inhérente en sera donc effectuée.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à produire l'arrêté de recrutement du poste concerné selon les modalités définies.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 7 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N° 18.30

Document déposé
le

- 9 NOV. 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Ingénierie de coordination et de développement territorial

Monsieur DUGLERY, Président

Les missions de développement et de coordination touristique du PETR en lien avec les structures de promotion touristique du territoire dont l'Office du tourisme Intercommunautaire La Vallée du Cœur de France engagent à devoir y affecter une ingénierie dédiée et qualifiée pour conduire la mise en œuvre du schéma de développement touristique du PETR dans le cadre de la réorganisation de la promotion touristique sur son territoire. Cet axe du projet de territoire du PETR présente un enjeu de développement fort ayant donné lieu à une ingénierie mise en œuvre par délibération n° 17.48 du 25 septembre 2017.

La conduite et suivi des contractualisations constituent une mission transversale aux autres missions du PETR qu'il convient de consolider durablement en perspective de réorganisation 2019 des effectifs du PETR.

Aussi il est proposé de renouveler cette mission initiale en la consolidant pour une durée de trois années à partir du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021. Cette fonction relève de la catégorie A et du grade d'attaché.

La déclaration de vacance inhérente sera effectuée en conséquence.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à produire l'arrêté de recrutement du poste concerné selon les modalités définies.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical


Daniel DUGLERY



**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

Préparation Coopération Interterritoriale Leader-Rencontres avec le territoire GAL Forez (Loire)

Monsieur Daniel DUGLÉRY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a été sélectionné en avril 2015 pour mettre en œuvre le programme Leader 2014-2020 sur son territoire. Lorsqu'un territoire élabore un programme Leader, il est tenu de réaliser au moins un projet de coopération qu'il soit interterritorial ou transnational. La stratégie du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher intitulée « **Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources - Nouvelles activités** » dédie donc un dispositif permettant de soutenir ces projets de coopération.

Un territoire Leader du périmètre de l'ancienne Région Rhône-Alpes a sollicité le PETR fin septembre 2018 afin d'identifier si des pistes de coopération pouvaient se dessiner et ainsi mesurer la faisabilité d'un projet de coopération entre plusieurs territoires.

Le territoire du GAL Forez, labellisé Pôle de pleine nature fin 2016 réfléchit à la problématique du tourisme durable et souhaite bénéficier des avantages de la coopération Leader pour approfondir cette thématique avec d'autres territoires.

Le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher labellisé quant à lui Territoire d'excellence pleine nature début 2018 a donc été sollicité par le GAL Forez pour participer à une rencontre dans le cadre d'une pré-coopération afin d'identifier si des pistes de coopération peuvent émerger et se traduire ensuite en action sur ces territoires respectifs.

Cette piste sérieuse de coopération présente une opportunité intéressante pour le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher qui travaille activement sur la création et la qualification d'une offre d'activités de pleine nature pour lesquelles les problématiques du tourisme durable ne sont pas dissociables.

Après cette présentation, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- la participation du PETR à la rencontre de pré-coopération qui se tiendra les 13, 14 et 15 novembre 2018 sur le territoire du GAL Forez (dont le siège est à Montbrison),
- l'autorisation pour Monsieur Gérard CIOFOLO, Vice-président du PETR, Madame Margaux AROUS, Cheffe de projet Leader et Madame Anouck MARCE, Chef de projet à l'Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Cœur de France de se rendre à cette rencontre de pré-coopération afin de participer aux visites et travaux qui permettront de définir les pistes de coopération entre ces territoires,



**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

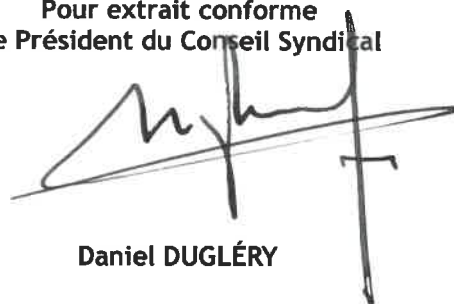
- la validation du coût total prévisionnel des frais de séjours inhérents est de 618,00 euros TTC à la charge du PETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ approuve la participation du PETR à la rencontre préparatoire coopération interterritoriale qui se tiendra les 13, 14 et 15 novembre 2018 sur le territoire du GAL Forez (dont le siège est à Montbrison) pour un montant de 618, 000 euros TTC.
- ✓ autorise Monsieur Gérard CIOFOLO, Vice-président du PETR, Madame Margaux AROUS, Cheffe de projet Leader et Madame Anouck MARCE Chef de projet à l'Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Cœur de France de se rendre à cette rencontre afin de participer aux visites et travaux qui permettront de définir les pistes de coopération potentielles entre ces territoires,

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLÉRY



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Séance du 7 novembre 2018

Document déposé
le

- 9 NOV. 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

18.32

**DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS
BUDGET GENERAL**

Mesdames, Messieurs,

Je sou mets à l'examen du Comité syndical des décisions modificatives de crédit qui permettent d'ajuster les différentes actions qui seront menées :

- 1) une décision modificative n° 3 de crédit pour le Budget principal.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

VOTE et APPROUVE la décision modificative n° 3 du BUDGET GENERAL,

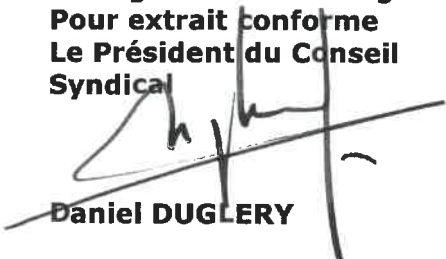
ARRETE les dépenses et les recettes aux chiffres ci-après :

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	10.00 euros
	Recettes	10.00 euros

<u>Section de Fonctionnement</u>	Dépenses	- 21 054.00 euros
	Recettes	- 21 054.00 euros

APPROUVEE A L'UNANIMITE

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil
Syndical**


Daniel DUGLERY

Document déposé
le

- 9 NOV. 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**P.E.T.R. du Pays de la Vallée
de Montluçon et du Cher**

numéro SIRET : 200 051 753 00016

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPALE MONTLUÇON

M14

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 3
voté par nature**

BUDGET : 01 Budget principal

ANNEE 2018



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

I - INFORMATION GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau DU CHAPITRE pour la section de fonctionnement;
- au niveau DU CHAPITRE pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (~~pas d'inscription en recettes de la section d'investissement~~)
- budgétaires (délibération n° du)

IV- La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- **SANS** reprise des résultats de l'exercice

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	-21 054,00	-21 054,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-21 054,00	-21 054,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	10,00	10,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10,00	10,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		-21 044,00	-21 044,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	232 409,00		-40 064,00	-40 064,00	192 345,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	290 120,00		10 000,00	10 000,00	300 120,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	150 000,00				150 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 000,00				11 000,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
Total des dépenses de gestion courante		683 529,00		-30 064,00	-30 064,00	653 465,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	133 314,15		9 000,00	9 000,00	142 314,15
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		816 843,15		-21 064,00	-21 064,00	795 779,15
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 941,00		10,00	10,00	17 951,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		17 941,00		10,00	10,00	17 951,00
TOTAL		834 784,15		-21 054,00	-21 054,00	813 730,15

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	813 730,15
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	45 139,00				45 139,00
73	IMPOTS ET TAXES	150 000,00				150 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	417 492,00		-21 244,00	-21 244,00	396 248,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
Total des recettes de gestion courante		612 631,00		-21 244,00	-21 244,00	591 387,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
Total des recettes réelles de fonctionnement		612 631,00		-21 244,00	-21 244,00	591 387,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			190,00	190,00	190,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				190,00	190,00	190,00
TOTAL		612 631,00		-21 054,00	-21 054,00	591 577,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	222 153,15
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	813 730,15
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 761,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	60 000,00				60 000,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 767,89		-180,00	-180,00	10 587,89
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000,00				40 000,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	110 767,89		-180,00	-180,00	110 587,89
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	110 767,89		-180,00	-180,00	110 587,89
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			190,00	190,00	190,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			190,00	190,00	190,00
	TOTAL	110 767,89		10,00	10,00	110 777,89

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 777,89
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	40 000,00				40 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	40 000,00				40 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPA					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	40 000,00				40 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 941,00		10,00	10,00	17 951,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	17 941,00		10,00	10,00	17 951,00
	TOTAL	57 941,00		10,00	10,00	57 951,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	52 826,89
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 777,89
---	-------------------

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 761,00
---	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-40 064,00		-40 064,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 000,00		10 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000,00		9 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		10,00	10,00
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		-21 064,00	10,00	-21 054,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-21 054,00
--	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-180,00		-180,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)		190,00	190,00
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS			
45...	Total des opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total		-180,00	190,00	10,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10,00
---	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-21 244,00		-21 244,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		190,00	190,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		-21 244,00	190,00	-21 054,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-21 054,00
--	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		10,00	10,00
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
45...	Opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Recettes d'investissement - Total			10,00	10,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10,00
---	--------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	232 409,00	-40 064,00	-40 064,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	440,00		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 000,00		
60621	COMBUSTIBLES	3 400,00		
60623	ALIMENTATION	720,00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	500,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 500,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 000,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	400,00		
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		6 098,00	6 098,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	10 000,00		
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	1 500,00		
6156	MAINTENANCE	1 200,00		
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	3 000,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500,00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	400,00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	400,00		
6226	HONORAIRES	11 500,00		
6228	DIVERS	108 750,00	-28 000,00	-28 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	3 000,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 300,00		
6238	DIVERS	41 582,00	-26 362,00	-26 362,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 500,00	8 100,00	8 100,00
6256	MISSIONS	6 417,00	100,00	100,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	4 500,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 000,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 500,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 500,00		
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	900,00		
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	8 000,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	290 120,00	10 000,00	10 000,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 124,00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	182,00		
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	2 665,00		
64131	REMUNERATION	212 033,00	5 000,00	5 000,00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	53 734,00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	8 453,00		
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	11 529,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	400,00		
6488	AUTRES CHARGES		5 000,00	5 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	150 000,00		
7398	REVERSEMENT RESTITUTION PRELEVEMENT DIVERS	150 000,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 000,00		
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	1 000,00		
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISME	10 000,00		
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		683 529,00	-30 064,00	-30 064,00
(a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)				
66	CHARGES FINANCIERES (b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	133 314,15	9 000,00	9 000,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	133 314,15	9 000,00	9 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (d)			
022	DEPENSES IMPREVUES (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		816 843,15	-21 064,00	-21 064,00

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 941,00	10,00	10,00
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMPOS INCORPORELLES ET CORPORELLES	17 941,00	10,00	10,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		17 941,00	10,00	10,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		17 941,00	10,00	10,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	834 784,15	-21 054,00	-21 054,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

	RESTES A REALISER N-1	
--	------------------------------	--

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-21 054,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 6612

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	45 139,00		
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCAS ET CAISSE DES	45 139,00		
73	IMPOTS ET TAXES	150 000,00		
7362	TAXES DE SEJOUR	150 000,00		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	417 492,00	-21 244,00	-21 244,00
74718	AUTRES	6 638,00		
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	4 000,00		
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	214 749,00		
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTUR	192 105,00	-21 244,00	-21 244,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)		612 631,00	-21 244,00	-21 244,00
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		612 631,00	-21 244,00	-21 244,00

042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		190,00	190,00
773	MANDATS ANNULES (S/EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE		190,00	190,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			190,00	190,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	612 631,00	-21 054,00	-21 054,00
--	------------	------------	------------

		+
RESTES A REALISER N-1		
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		-21 054,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	60 000,00		
2032	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	60 000,00		
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	10 767,89	-180,00	-180,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 534,24	-180,00	-180,00
2184	MOBILIER	7 233,65		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	40 000,00		
2317	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	40 000,00		
	Opérations d'équipement n°...			
	Total des dépenses d'équipement	110 767,89	-180,00	-180,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	110 767,89	-180,00	-180,00

040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		190,00	190,00
	Reprises sur autofinancement antérieur		190,00	190,00
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		190,00	190,00
	Charges transférées			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE		190,00	190,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	110 767,89	10,00	10,00
---	-------------------	--------------	--------------

	RESTES A REALISER N-1		+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		+
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		=
			10,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	40 000,00		
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS	10 000,00		
1327	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE E	30 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipement	40 000,00		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
	Total des recettes financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	40 000,00		

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 941,00	10,00	10,00
28032	AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	7 297,00		
2804131	AMORTISSEMENTS-SUBVENTIONS BIENS	372,00		
28051	AMORTISSEMENTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	6 848,00		
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 540,00	10,00	10,00
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	733,00		
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 941,00	10,00	10,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	17 941,00	10,00	10,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	57 941,00	10,00	10,00
---	------------------	--------------	--------------

	RESTES A REALISER N-1	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote II
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D 001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote VI
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		17 941,00	10,00	10,00
Ressources propres externes de l'année (a)		17 941,00	10,00	10,00
10222	F.C.T.V.A.			
Ressources propres internes de l'année (b)		17 941,00	10,00	10,00
28032	AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	7 297,00		
2804131	AMORTISSEMENTS-SUBVENTIONS BIENS	372,00		
28051	AMTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	6 848,00		
28183	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 540,00		
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER	733,00	10,00	10,00
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151,00		
024	Produits de cessions			
021	Virement de la section de fonctionnement			

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R 001 de l'exercice	Affectation R 1068 de l'exercice précédent	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	17 951,00				17 951,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)	
Ressources propres disponibles (VIII)	17 951,00
Solde (IX = VIII - IV)	+17 951,00



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Désignation du remplaçant du Président du PETR à la CDAC

Monsieur DUGLERY, Président

Conformément à l'article L 122-4 du code l'urbanisme, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en charge du Schéma de Cohérence territoriale est appelé à siéger à la Commission Départementale d'aménagement commercial (CDAC).

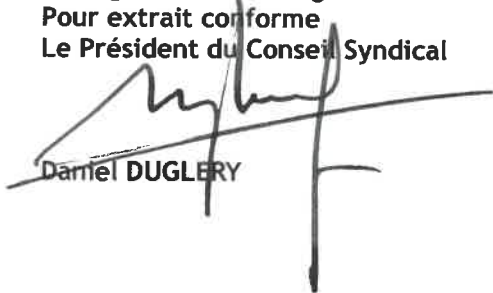
Dans ce cadre il convient de procéder à la désignation d'un remplaçant du Président du PETR Daniel DUGLERY qui y siège déjà au titre de Montluçon Communauté.

Il revient donc aux membres du Conseil syndical d'en désigner son remplaçant. Cette fonction était jusqu'à lors occupée par l' élu antérieurement en charge du SCOT Monsieur Jean-Pierre Bougerolle démissionnaire et auquel a succédé Madame Corine Coupas.

Après recueil et énoncé des candidatures, ~~M^{me} Corinne Coupas~~ est désigné comme remplaçant pour siéger au titre du PETR à la CDAC .

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical


Daniel DUGLERY



- 9 NOV. 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Animation 2019 du DOCOB du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher

Monsieur Daniel DUGLÉRY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical :

Par délibération n° 18.25 en date du 27 juin 2018, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a décidé de renouveler, par convention avec l'Etat, le portage du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher pour trois nouvelles années.

Ainsi, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a décidé après consultation, de confier l'animation déléguée du DOCOB Natura 2000 Gorges du Haut Cher au Conservatoire d'Espaces Naturels Allier (CEN Allier) pour l'année 2019.

Afin de contribuer à la bonne marche de l'animation du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher, il convient de solliciter les aides de l'Etat et du FEADER en conséquence.

Après cette présentation, le Président soumet à l'avis des membres du Conseil Syndical :

- L'approbation du programme d'animation 2019
- La validation du plan de financement de l'opération dont le coût total est de 15 494,30 € comprenant la coordination et la prestation d'animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ approuve l'ensemble de l'opération
- ✓ valide le plan de financement
- ✓ autorise Monsieur le Président à solliciter les demandes de financement Etat pour un montant de 7 747,15 € et FEADER au titre de la mesure 7.6.1 pour un montant de 7 747,15 €.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLÉRY



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON
ET DU CHER**

Séance Conseil Syndical du 7 novembre 2018

**Accueil de professionnels de santé candidat à l'installation sur le Bassin de
santé intermédiaire**

18.35

Monsieur DUGLERY, Président

Document déposé
le

- 9 NOV. 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil Syndical que cette délibération vient en complément de la délibération n°17.64 du Conseil syndical du 5 décembre 2017, délibération faisant référence au recours à une prestation de recrutement de professionnels de santé au regard de la désertification médicale constatée sur le bassin de santé intermédiaire de Montluçon.

Dans le cadre de ce recrutement, des candidats à l'installation doivent être présentés au PETR après présélection du cabinet recruteur.

Afin de vérifier la fiabilité des candidatures et d'accompagner l'installation de potentiels candidats, l'organisation de courts séjours sur le territoire s'avère nécessaire comprenant la prise en charge des frais de déplacements (dont billet d'avion) et d'accueil- hébergement des candidats présentés.

Ainsi à partir du 1^{er} Aout 2018 , ce sont pour 2018 potentiellement 2 candidats pouvant faire l'objet d'une présentation et prise en charge des frais de déplacements et de séjour dans le cadre d'un programme d'accueil et de travail.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la prise en charge des frais de déplacements et de séjour dans le cadre d'un programme d'accueil et de travail, de candidats à l'installation de professionnels de santé à installer sur le BSI (bassin de santé intermédiaire).

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Comité Syndical
Daniel DUGLERY



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

**à la sous-préfecture
de Montluçon**

**Déplacement et rencontre de l'Université de Médecine à IASI (Roumanie) dans le cadre de la
prospection des professionnels de santé à installer sur le BSI du Pays de la Vallée de
Montluçon et du Cher - Régularisation**

Monsieur Daniel DUGLÉRY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical la délibération n°18.29 du 27 juin 2018 autorisant le déplacement d'une délégation du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher à se rendre à Iasi en Roumanie pour rencontrer l'Université de Médecine ainsi que l'Association des étudiants francophones dans le cadre de la prospection de professionnels de santé que conduit le PETR.

Il était initialement prévu que Monsieur Samir TRIKI, Vice-Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et élu référent à la santé ainsi que de Madame Margaux AROUS, Cheffe de projet plus particulièrement en charge de la coordination santé constitue cette délégation.

Cependant, Monsieur Samir TRIKI s'est trouvé indisponible pour ce déplacement pour des raisons professionnelles et c'est donc Madame Bénédicte BIDET, pharmacien à Bien-Assis et professionnel de santé qui s'est rendue disponible pour se rendre à Iasi les 29, 30 et 31 octobre dernier avec Madame Margaux AROUS.

Après cette présentation, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- la régularisation de la constitution de la délégation désignée pour se rendre à Iasi, Madame Bénédicte BIDET remplaçant Monsieur Samir TRIKI en tant que professionnelle de santé et personne ressource.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ approuve cette régularisation.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLÉRY



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON
ET DU CHER**

Document déposé
le

- 9 NOV. 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

Séance Conseil Syndical du 7 novembre 2018

**Accompagnement CEREMA du PETR pour une démarche d'émergence et
d'appui à un nouveau projet de territoire**

18.37

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil syndical l'obligation d'élaboration d'un projet de territoire pour le PETR ; ainsi lors de sa transformation en PETR par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Allier en date du 28 novembre 2014 , un projet de territoire conséquemment a été produit et validé par les instances et membres du PETR.

A présent , en perspective de la mise en œuvre de projets conduits par le PETR il apparaît nécessaire de créer les conditions de bonnes faisabilité de ces projets et de préparation de nouvelles échéances de contractualisations à l'horizon 2020 faisant évoluer le projet de territoire du PETR.

Ainsi dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat et la DDT de l'Allier il est proposé un accompagnement du CEREMA intitulé « Accompagnement du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher, une démarche pour la résilience du territoire » donnant lieu à un conventionnement tripartite PETR-DDT-CEREMA pour un coût total de 50 000 euros HT dont 70% sont cofinancés par l'Etat/DDT soit 35 000 euros , le reste à charge résiduel pour le PETR représentant 30% de ce coût total HT soit 15 000 euros HT sur ressources propres du PETR .

Monsieur le Président soumet donc à l'approbation des membres du Conseil syndical la proposition de partenariat DDT/PETR/CEREMA pour un accompagnement à l'émergence d'un nouveau projet de territoire pour le PETR et en propose l'inscription budgétaire telle que présentée au Budget primitif de l'exercice 2019.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la proposition de partenariat et d'accompagnement du CEREMA pour une démarche de résilience du territoire
- Approuve à l'unanimité le coût et plan de financement de cette démarche soit 50 000 euros se répartissant en 70% de financement Etat /DDT et 30% PETR.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et à effectuer toutes les opérations administratives afférentes à cette opération.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Comité Syndical
Daniel DUGLERY

Centre-Est

Proposition Technique Valorisée

Accompagnement du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

***Une démarche pour la résilience du
territoire***

*octobre 2018***C18LP0066**

Proposition Technique Valorisée

Accompagnement du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Une démarche pour la résilience du territoire

DDT 03
51 Boulevard Saint-Exupéry
03400 YZEURE

octobre 2018

et

Le pôle d'équilibre territorial et rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
67 T Boulevard de Courtais
03100 Montluçon

C18LP0066

Offre établie par le Chargé d'Affaire : David NICOGOSSIAN

Offre vue et vérifiée par Julie TISSOT Directrice du Département

Date	Version	Commentaires
05/11/18	v1	Proposition élaborée sur la base des échanges préalables tenus entre le PETR, la DDT et le Cerema en 2018 lors des réunions préparatoires du 4/07/18 et 22/10/18.
06/11/18	v2	Proposition modifiée suite à échange téléphonique avec le PETR

Sommaire

1 - Le contexte	5
2 - Les acteurs de la démarche	5
3 - La mission	6
4 - Rôle de chacun des acteurs.....	8
5 - Délais et calendrier prévisionnel	9
6 - Équilibre financier.....	10
7 - Durée, validité et acceptation de l'offre	10

Le contexte

Le Pôle d'équilibre territorial et rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (dénommé ci-après PETR) pilote actuellement plusieurs démarches : SCOT, Territoire zéro chômeurs de longue durée, contrat de ruralité, mise en œuvre d'une centrale de mobilité, etc.

Ces actions requièrent de l'ensemble des acteurs du territoire un niveau de connaissance important des enjeux liés à la notion de résilience : risques pour le territoire, vieillissement de la population, transition écologique et solidaire, etc.

Les acteurs de la démarche

La démarche repose sur un travail partenarial entre le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, la DDT de l'Allier et le Cerema.

Le PETR

Le PETR PVMC, situé à l'Ouest du département de l'Allier est un bassin de vie de 113 526 habitants, se compose de 90 communes et 5 intercommunalités. Sa vocation première est de fédérer les acteurs territoriaux autour des politiques, programmes initiés par l'Union européenne, l'Etat, les collectivités territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou d'autres partenaires publics ou privés dans les domaines de ces missions qui visent à maintenir une cohésion territoriale et promouvoir un aménagement et développement du territoire au profit de ses habitants et nouveaux arrivants .

Ces missions sont :

Elaborer , mettre en œuvre et suivre le projet de territoire du PETR dans le cadre de la convention territoriale conclue entre le PETR et les EPCI qui le composent, définissant l'identité du territoire , les conditions de son développement économique , touristique, culturel , environnemental et social , et les actions en matière de développement , d'aménagement de l'espace, de promotion de la transition écologique ou tout autre question d'intérêt territorial dans les conditions prévues à l'article L.5741-2 III du CGCT ;

Coordonner la politique de communication et d'animation du projet de territoire ;

Fédérer et coordonner les actions et projets touchant à l'aménagement de l'ensemble de son territoire et portés par les divers acteurs du territoire, mettre en cohérence, accompagner ces actions et projets auprès des partenaires extérieurs ;

Etre le cadre de la contractualisation infra régionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires et à ce titre porter les différents dispositifs de contractualisation avec le département, la Région, l'Etat, et l'Union Européenne ;

Elaborer, réviser, modifier et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur son périmètre en cohérence avec les évolutions réglementaires et les enjeux de développement ;

Porter en tant que maître d'ouvrage des opérations dont l'intérêt est défini par le projet de territoire

Assurer l'ingénierie des projets issus du programme d'action ou d'intérêt territorial du PETR ;

Mettre en place tout service d'ingénierie technique et financière pour accompagner les EPCI membres dans l'exercice de leurs compétences et la mise en œuvre de leurs projets en matière d'urbanisme, habitat et aménagement, environnement, patrimoine et culture, services à la population, et dans une perspective de mutualisation des moyens prévus aux articles L.5111-1-1 et R. 5111-1 du CGCT.

Aider à l'élaboration de stratégies territoriales des EPCI membres

Conduire des études et l'animation d'intérêt territorial PETR et relevant des axes stratégiques du projet de territoire

La Mise en œuvre du Document d'objectifs(DOCOB) du site des Gorges du Haut Cher dans le cadre de la directive européenne « NATURA 2000 »

Objectifs et résultats attendus de la démarche :

Il s'agit,

De créer les conditions d'élaboration d'un nouveau projet de territoire à échéance de 2020 permettant de nourrir et de renouveler l'action du PETR notamment en anticipation des prochaines contractualisations (Contrat de ruralité Etat – Leader 2021-2027) et de la mise en œuvre de son SCOT révisé dont le volet environnemental y prend une place prépondérante .

D'apporter une contribution au développement d'un réseau de mobilité à préfigurer en appui à l'organisation d'une centrale de mobilité et de projets issus de la démarche de création de nouvelles activités entrant dans le champ de l'économie sociale et de l'insertion par l'économie .

De définir et affirmer un positionnement fort du territoire et de son bassin de vie en réponse et réaction aux mutations sociales, éducatives et culturelles, économiques, environnementales, de réorganisation territoriale auquel le bassin de vie montluçonnais est confronté.

La DDT de l'Allier

Au-travers de l'activité de son réseau territorial, la DDT de l'Allier assure des missions de conseil aux territoires. Elles consistent en un portage actif des politiques publiques et en un appui technique aux collectivités pour les conseiller, de manière différenciée en fonction des besoins et des attentes des territoires.

Au-delà des missions régaliennes de la DDT, le conseil aux territoires propose l'action d'un Etat « expert et facilitateur » sur les projets complexes, et « incitateur » sur l'émergence de stratégies globales d'intervention, en cohérence avec les politiques prioritaires de l'État.

A ce titre, la DDT est amenée à porter sur le territoire des sujets émergents pour lesquels les méthodes et doctrines restent à construire.

Son action doit permettre aux territoires, au regard de leurs besoins, de se saisir de sujets complexes et innovants dans le cadre des politiques qu'elle porte.

La DDT se retrouve ainsi souvent en position de favoriser la mise en œuvre de démarches et politiques innovantes dans les territoires pour lesquelles un apport d'une expertise extérieure lui est nécessaire, non seulement pour leur déploiement, mais également en vue de leur essaimage sur le territoire départemental.

Ces missions de conseil concernent des sujets tels que :

- l'accompagnement des collectivités sur des projets complexes (procédures, délais, sécurisation juridique, etc.) ;
- l'accompagnement des projets routiers structurants de l'État (RN7, RCEA) ;
- la « revitalisation » des centres-bourgs ;
- l'élaboration de projets de territoire ;
- L'appui au développement de solutions de mobilité cohérentes avec les enjeux actuels de la transition écologique et solidaire.

En complément, la DDT anime dans le cadre de ses missions de conseil aux territoires une Mission inter-services de l'aménagement (MISA), qui permet de porter sur le territoire une vision cohérente entre les différents acteurs de l'ingénierie territoriale : services de l'État (DDT, préfecture, sous-préfecture, UDAP, etc.) ; et services du département (Conseil Départemental, ATDA, CAUE).

Le Cerema

Le Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public. Il n'est pas un service de l'Etat, ni une personne publique associée.

Le Cerema développe des relations étroites et partenariales avec les collectivités territoriales. Cela se traduit par un accompagnement en termes d'expertises, de co-construction des projets/politiques locales.

Le Cerema accompagne les collectivités selon différentes modalités contractuelles.

Le Cerema, en tant qu'établissement public, intervient en appui à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques portées par les services de l'État au regard des enjeux de cohésion sociale et de la transition énergétique et solidaire (politique portée par le Ministère).

A ce titre, le Cerema est pleinement mobilisé dans l'articulation des politiques nationales et locales, notamment pour l'accompagnement des collectivités dans les politiques de cohésion territoriale.

La mission

Objet et type de la mission

La mission a pour objectif d'accompagner le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour l'organisation d'ateliers participatifs de mise en mouvement et de réflexion prospective.

Ces travaux alimenteront les réflexions en cours (TZCLD, centrale de mobilité notamment) et à venir (projet de territoire).

La mission a également pour objectif d'accompagner la DDT dans la démarche en permettant la bonne appropriation de l'ensemble des enjeux par la structure. Ce faisant, elle permettra à la DDT de poursuivre l'accompagnement du PETR dans la démarche si cela s'avère nécessaire et sa reproduction éventuelle sur d'autres territoires.

Pilotage de la mission et définition d'une équipe projet

Pour assurer le cadrage et le pilotage de cette démarche, la constitution d'une « équipe projet » est indispensable dans une logique de partenariat. Elle doit associer le PETR, la DDT 03 et le Cerema.

Le PETR doit assurer le portage politique de la démarche et apporter un appui technique conséquent. Pour cela, elle devra définir un chef de projet politique et un chef de projet technique.

L'appropriation et la participation active et assidue des publics ciblés, en particulier des élus, tout au long de la démarche constitue une condition indispensable à la bonne réussite de la méthode proposée.

Il appartient donc à cette équipe projet de s'assurer de son portage et pilotage, de l'association et de la participation de l'ensemble des acteurs du territoire, y compris les populations le cas échéant, à toutes les étapes.

Contenu de la mission

La mission d'assistance **ne constitue pas une étude**. Il s'agit d'assurer un accompagnement du PETR tout au long de la démarche :

- d'une part dans son pilotage, en précisant les contours et le déroulé méthodologique,
- d'autre part, dans sa réalisation, en organisant l'animation des temps d'ateliers,
- enfin, dans sa capitalisation et valorisation (qui pourrait prendre la forme d'un journal de bord).

Les principes de travail proposés, détaillés ci-après, sont inspirés de démarches d'intelligence collective conduites sur d'autres territoires et d'éléments pédagogiques issus du parcours de formation sur la résilience des territoires élaboré par le Cerema :

- une réflexion partenariale sans a priori, qui s'affranchit de toutes contraintes réglementaires, institutionnelles où l'État est placé dans une posture d'accompagnement aux côtés du PETR, et où chacun est invité à exprimer son point de vue dans un climat positif et constructif de bienveillance, de respect et d'écoute,
- une approche globale qui tire profit d'une réflexion croisant les échelles spatiales et temporelles (court terme, long terme...) et de gouvernance (association des partenaires institutionnels, des principaux acteurs socio-économiques, associatifs, voire population et citoyens...).
- une réflexion introspective qui part des valeurs du territoire, de ses projets, de ses spécificités en valorisant ses enjeux, ses ressources, ses initiatives et les réflexions déjà engagées.

Ainsi la mission aura tout particulièrement comme objectif de mettre en mouvement tous les acteurs du territoire pour préparer au mieux les conditions de mise en œuvre des démarches en cours comme la centrale de mobilité.

Méthodologie

La méthodologie suivante est proposée à titre indicatif. Elle sera adaptée au fil de la mission en fonction des besoins dans un esprit d'agilité, d'évaluation et d'amélioration continues :

- **Atelier 1 : partager ensemble les menaces et exprimer les défis du territoire**

Cet atelier, proposé sous forme d'un débat participatif, vise à partager et exprimer collectivement les menaces auxquelles le territoire a à faire face, et exprimer les grands défis que le territoire a à relever pour les prochaines décennies. Il s'agit dans ce temps d'amener les participants à construire collectivement des éléments de diagnostic partagés (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) et à prendre ainsi conscience des transitions importantes qui s'opèrent sur le territoire. Dans ce cadre, les questions relatives au changement climatique, au vieillissement de la population, à la désertification médicale, à la mobilité en territoire peu dense, à la déprise économique et sociale, à la révolution numérique sont des sujets qui seront évoqués avec les participants.

Au-delà, ce premier temps vise à créer les conditions de travail collaboratif entre les participants en les rendant acteurs de la réflexion dans un format ludique et convivial selon une animation d'intelligence collective inspirée de la technique du speed-boat consistant à exprimer les éléments d'analyse à partir d'une métaphore choisie par le groupe.

- **Atelier 2 : pour y répondre, comprendre en quoi la résilience peut apporter au territoire et à chacun**

Ce temps, chacun partagera ses représentations et s'enrichira d'apports des autres, de retours d'expérience diverses. Il construira de manière didactique sa propre définition et en comprendra toute la portée de la résilience pour le territoire, comme pour lui dans ses propres pratiques professionnelles.

Les techniques d'animation actives employées (photo-interprétation, construction collective d'un nuage de mots, jeux de rôles, construction de définition en sous-groupes) nécessitent des animateurs préalablement formés et imposent un nombre maximum de 20 personnes par session. Aussi, compte-tenu du nombre de participants attendus (potentiellement autour de 200 personnes), une démultiplication de ces temps sur le territoire ou en ateliers parallèles pourrait être envisagée. Dans tous les cas, un temps préalable de formation des animateurs serait nécessaire. Ces animateurs seraient issus des 3 institutions partenaires : PETR, Cerema, DDT 03.

Pour cet atelier, une durée minimale est nécessaire : environ 4 heures, structurée en 2 séquences de 2 heures. Il est donc possible de l'envisager par exemple dans un format d'atelier d'initiation organisé entre 18h et 22h, sur une demi-journée, ou sur deux séquences de 2 heures chacune...

- **Atelier 3 : se mettre en mouvement pour relever les défis**

Cet atelier a pour objectif de proposer aux participants un approfondissement de propositions d'actions les plus emblématiques répondant aux défis élaborés lors de l'atelier 2. Il s'agit d'apporter des retours d'expérience, des témoignages et d'organiser la rencontre avec des partenaires ressources pour une action. Par exemple, on peut imaginer proposer des éléments permettant de mettre en place une centrale de mobilité à l'échelle du PETR.

En termes d'animation, le format pourrait être celui de barcamp ou speed-dating permettant à chacun de s'inscrire dans l'action librement selon ses affinités et centres d'intérêts.

Au-delà de ces ateliers et si cela est jugé opportun au regard du déroulement de la démarche, le partenariat comprend également l'organisation :

- D'une **réunion de lancement** qui pourrait permettre de présenter et faire valider la démarche d'ateliers tant dans ses objectifs, que son déroulé aux principaux acteurs politiques du territoire (élus, partenaires institutionnels et société civile).
- D'une **réunion de restitution**, pourrait être programmée à l'issue des ateliers et permettrait de partager plus largement les résultats de la démarche.

Ces réunions pourraient constituer des événements marquants de communication et de reconnaissance du PETR autour de son action.

Rôle de chacun des acteurs

Il est rappelé que la démarche repose sur un travail partenarial entre le PETR, la DDT de l'Allier et le Cerema sous l'égide d'une équipe projet. Chacun des membres de l'équipe projet s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au regard de son rôle et à s'associer aux démarches de chacun des partenaires permettant d'atteindre les objectifs globalement fixés.

La rédaction du journal de bord de la démarche sera réalisée de façon collégiale par l'équipe projet.

Éléments à fournir par le PETR

Le PETR prendra en charge l'organisation matérielle et logistique des journées. Il assurera, le cas échéant, la réservation des salles, l'envoi des convocations, l'émargement des participants, l'organisation des repas pris en commun la reproduction et l'envoi des documents.

Appuyée de l'équipe projet, il s'assurera de la participation, indispensable à la réussite de la démarche, des élus aux temps d'ateliers ainsi que celle des acteurs-ressources identifiés.

Appui technique de la DDT pour les ateliers

La DDT assure un appui technique auprès du PETR dans le cadre de ses missions de nouveau conseil aux territoires pour favoriser l'émergence d'actions en accord avec les politiques publiques qu'elle porte. C'est notamment dans le cas du déploiement d'une centrale de mobilité à l'échelle du territoire.

Dans le cadre de la démarche, outre sa participation à l'animation des ateliers et à la rédaction d'un carnet de bord ou d'une feuille de route de manière collégiale, la DDT participera à l'élaboration de la méthode.

Elle apportera également dans la mesure des besoins des éléments techniques, tant sur le diagnostic que sur sa vision des Atouts / Faiblesses / Menaces / Opportunités du territoire, de manière à alimenter le travail en atelier sur le diagnostic et les enjeux.

Moyens mis en œuvre par le Cerema et livrables attendus

En appui de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette mission, David NICOGOS-
SIAN, pilote en appui aux territoires au Cerema Centre Est sera votre interlocuteur pour le Cerema. Il recevra l'appui de Nicolas BEAUREZ, directeur d'études en résilience au Cerema Villes et Territoires, et plus ponctuellement d'autres experts du Cerema en fonction des thématiques abordées, notamment, le cas échéant, du département Mobilité pour la perspective de mise en œuvre de la centrale de mobilité.

En termes de livrables, la mission prévoit de la part du Cerema :

- un accompagnement dans le suivi du pilotage de la démarche (points téléphoniques réguliers),
- une participation aux réunions de préparation des ateliers,
- le cadrage méthodologique des journées d'ateliers (contenu et méthodes de travail en fonction de la liste des participants),
- l'organisation et la coordination de l'animation des journées,
- l'appui à la rédaction d'un journal de bord retraçant les travaux conduits au cours de la démarche qui seront élaborés par l'équipe projet.

Au-delà de l'appui au PETR, la mission du Cerema comprend également l'accompagnement de la DDT dans la démarche, tant pour lui permettre une bonne appropriation de l'ensemble des enjeux par la structure qu'en vue de l'accompagnement ultérieur du PETR que d'autres territoires.

Délais et calendrier prévisionnel

La mission se déroulera sur une période de 9 mois à compter de la validation de la proposition technique selon une planification à définir lors de la première réunion de travail.

A titre indicatif, le PETR souhaitant articuler cette démarche avec l'élaboration de son projet de territoire à partir de 2019 et la poursuite de la mise en place de la centrale de mobilité, et compte-tenu du calendrier électoral imposant des périodes de réserves, le planning prévisionnel suivant peut être envisagé :

- fin 2018, janvier 2019 : cadrage et préparation de la démarche,
- février, mars 2019 : atelier 1 « quelles menaces et quels défis pour le territoire ? »
- avril : atelier 2 « la résilience pour se mettre en mouvement »
- juin : atelier 3 « comment agir ? »

Équilibre financier

Le montant global de la prestation à réaliser par le Cerema est évalué à 50 k€ HT.

Cette valorisation est à compléter des frais liés à la démarche (repas en commun, réservation de salle, reprographie éventuelle de documentations), qui seront pris en charge par le PETR.

Sa prise en charge fait l'objet d'une répartition entre le PETR et la DDT 03 (via la programmation locale) :

- 35 k€ HT inscrits dans la programmation 2019 DREAL AURA,
- 15 k€ HT par le PETR, soit 30 % du coût de la prestation globale par devis n°D18LP0066-1.

La démarche ne sera poursuivie qu'à réception de la validation par la collectivité de la présente proposition et confirmation de sa participation financière.

Durée, validité et acceptation de l'offre

La présente proposition est valable 3 mois. La signature des devis accompagnés de la présente notice acceptée par toutes les parties vaut contrat et permet le démarrage de la mission.

Offre établie, le

Offre vue et vérifiée, le

David NICOGOSSIAN

Julie TISSOT Directrice du Département

Offre acceptée par la DDT de l'Allier, le

par

Offre acceptée par le PETR Vallée de Montluçon et du Cher, le

par



Cerema Centre-Est

Département Construction Aménagement Projet - 46, rue Saint-Théobald - CS 40128 - 38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX - +33 (0)4 74 27 51 51
Siège social : Cité des mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F-69674 Bron Cedex - Tél : +33 (0)4 72 14 30 30
Établissement public - Siret - TVA Intracommunautaire : FR 94 130018310

www.cerema.fr

